

dant la minorité du Roi T. C. Louis XV. à présent regnant. En 1715. & pendant les six années qui suivirent, on en donna plusieurs au public, * qui expriment cet événement de la manière la plus noble & la plus sçavante; ce qui nous prouve combien la qualité de Regent est glorieuse à ceux qui en sont revêtus, & avec quel soin on doit conserver aux descendans la mémoire de ceux à qui on confie le Gouvernement des Etats, soit dans les tems de minorité, soit pendant l'absence des Souverains.

C'est dans cette vûë que l'on vient de frapper un Medaillon, pour transmettre à la posterité la plus reculée l'époque de la Regence de S. A. R. Madame, voici quelle en est l'idée.

Au droit est représentée en buste S. A. R. Madame avec un voile sur la tête: pour Legende,

Eliz. Carola Aurelianensis Ducissa & Regens

Loth. Barri.

Au revers, cette Princesse est assise sur un Trône, tenant un gouvernail d'une main, & ayant l'autre étenduë sur la Lorraine représentée par ses attributs ordinaires. Cette figure qui est assez profondément inclinée, est appuyée de la main droite dont elle tient un Rameau d'Olivier, sur un écu parti aux Armes de Lorraine, & de Bar, elle a la main gauche posée sur la poitrine, & l'on voit près d'elle du même côté une Cigogne; pour Legende,

Decorî Gentis præstans virtutem.

Dans l'exergue 1729.

Pour bien juger de ce dessein ** il est absolument

* Outre celles qui ont été frappées en France, M. St. Urbain en a gravé sept qui composent l'Histoire métallique de la Regence de ce Prince.

** Qui a été exécuté par Mr. St. Urbain si célèbre dans toute l'Europe par l'excellence de ses Ouvrages.